CANADA *and the* RAMSAR CONVENTION

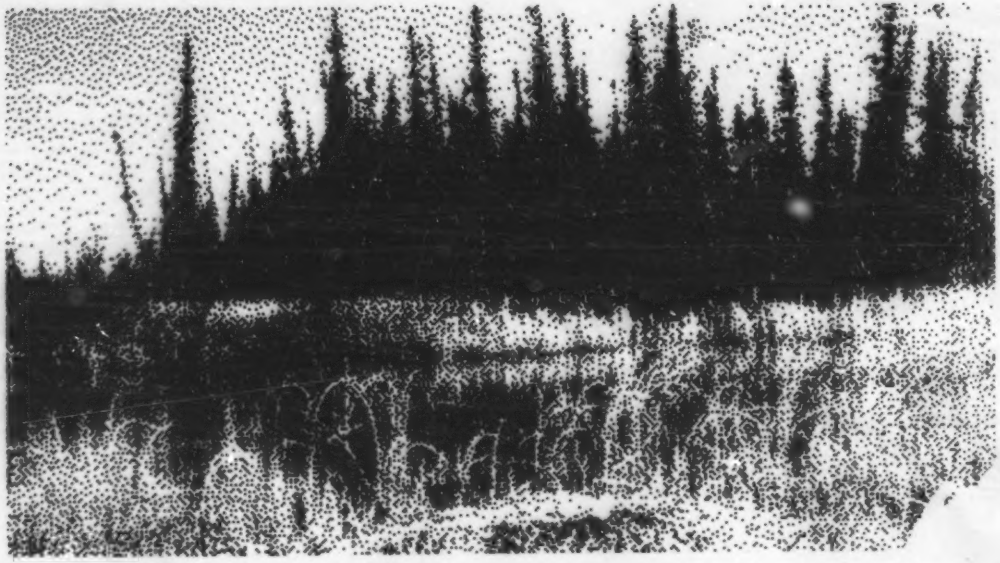

The Convention on Wetlands of International Importance

1999 Edition

Canada

Printed 1995
Revised 1999
Ottawa, Ontario

ISBN 0-662-23423-5
Cat. No. CW66-141/1995E

Over 50% recycled paper including 10% post-consumer fibre.

M An official mark of Environment Canada

This booklet was produced through the cooperation of the:
- Canadian Wildlife Service, Environment Canada
- Secretariat, North American Wetlands Conservation Council (Canada)

Photo credits: Canadian Wildlife Service, Environment Canada.

102-06694/

What is the Ramsar Convention?

The *Convention on Wetlands of International Importance*, also known as the *Ramsar Convention*, was named after the city in Iran where the text was first adopted in 1971 through the cooperation of 18 nations. The Convention is an intergovernmental treaty that provides the framework for international cooperation for the conservation of the World's wetland habitats. As of May 1999, 114 nation states comprise the *Contracting Parties* to the Convention world-wide. Numerous observer organizations and non-contracting nations also play an indirect role in the business of the Convention.

Canada became a Contracting Party to the Ramsar Convention in 1981. Contracting Parties to the Convention have recognized that wetlands are essential not only for hydrological and ecological processes but also for the rich fauna and flora they support as well as for human activities. The Convention's objectives focus on stemming the loss of wetlands and ensuring their conservation and sustainable wise use for future generations.

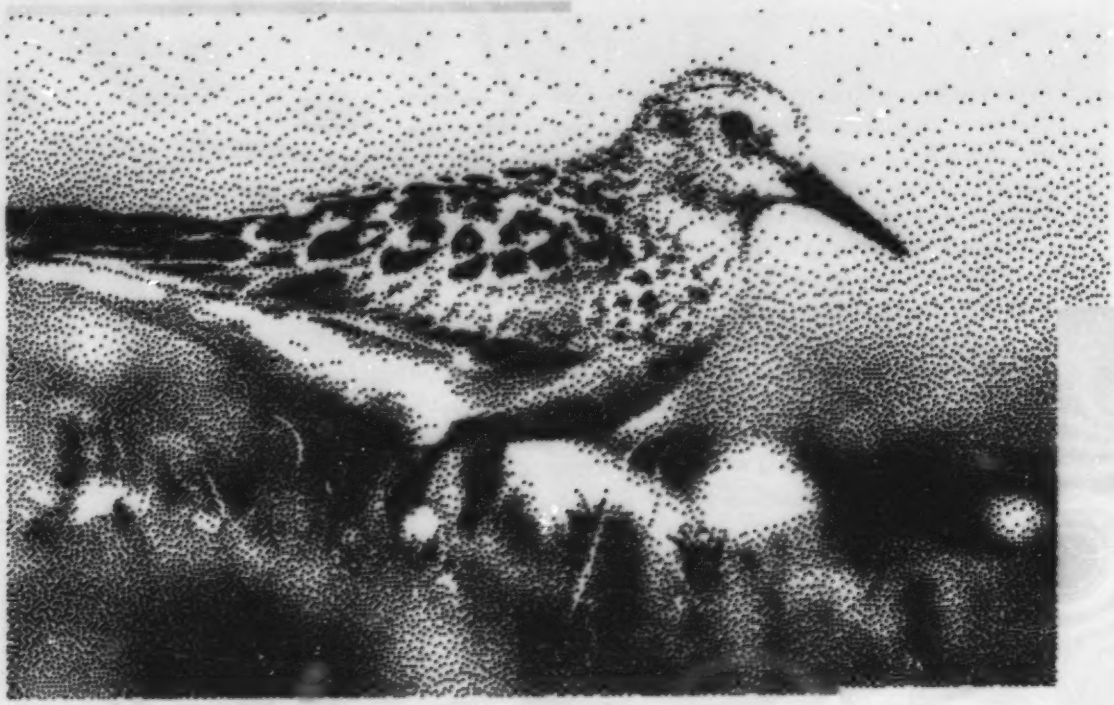

WHY ARE WETLANDS IMPORTANT?

WETLANDS are among the most productive ecosystems in the World, covering about four percent of the planet. They provide tremendous economic benefits to people through their production of fisheries resources, the maintenance of watertables for agriculture, timber production, water storage and reduction of natural impacts such as watershed flooding and shoreline erosion. Wetlands have been estimated to give over $10 billion a year in benefits to Canadians. Wetlands also provide ecological functions and values such as being sinks for natural contaminants, heavy metals and other pollutants, enhancing water purification and providing popular recreational and hunting areas world-wide. In particular, wetlands include critical habitats for many species of fauna and flora, countless mammal, bird, reptile, amphibian, fish and vertebrate species. Often these species are threatened with extinction.

The productivity of wetlands depends on their proper ecological functioning. However, wetlands are also among the most threatened habitats in the World mainly due to the drainage, land reclamation, pollution and over-use by competing land uses.

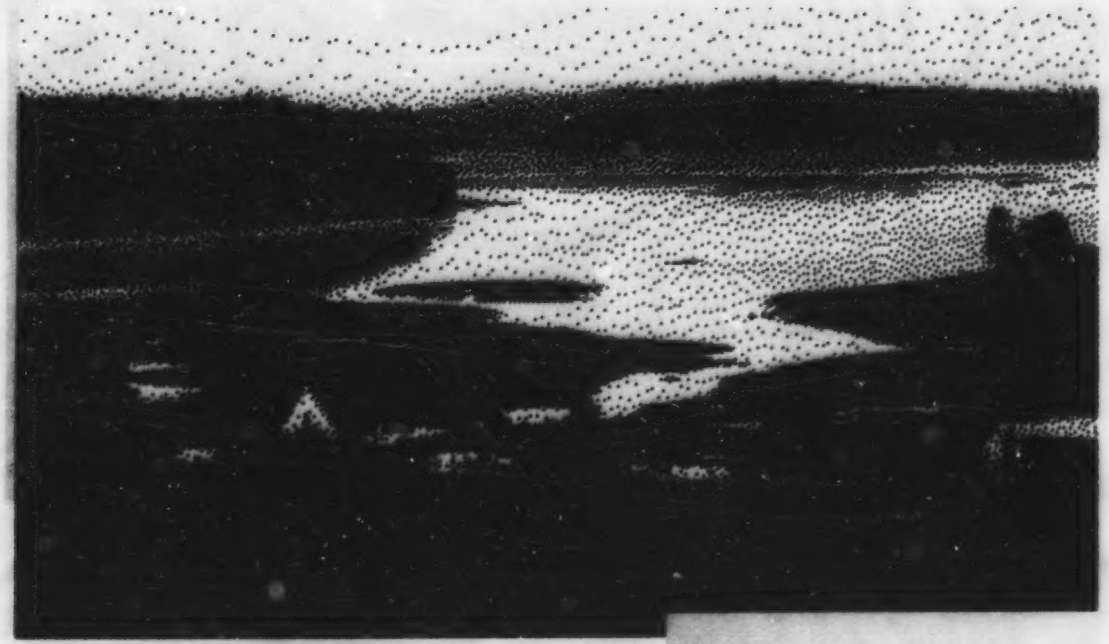

What Areas are Covered by the Ramsar Convention?

In Canada, the term "wetland" has been defined and used by various national and provincial agencies. The freshwater edges of lakes and rivers, inland marshes, swamps, sloughs and peatlands, the marine waters of estuaries, and the tidal ocean shorezone in Canada may include wetlands. Canadian wetlands meet national or provincial criteria related to the presence of soil and flora adapted to wet environments as well as the occurrence of waters that are generally restricted to a maximum depth of two metres.

The Ramsar Convention adopts a broader definition of the term "wetland". Wetlands are areas of marsh, fen, peatland or water whether natural or artificial, permanent or temporary, with water that is static or flowing, fresh, brackish or salt and include areas of marine water the depth of which at low tide does not exceed six metres. In addition, the Convention provides that wetlands may incorporate riparian and coastal zones adjacent to the wetland area, estuarine waters, and islands or bodies of marine water deeper than six metres at low tide lying within these wetlands. The Convention's definition covers a wide range of ecosystem types from rivers to coastal areas and even coral reefs.

How is the Convention Run?

The *Conference of the Contracting Parties* is the Convention's governing body. It meets every three years to adopt a program and a budget for the following triennium, reviews the implementation of the Convention, and sets priorities for the activities of the *Ramsar Bureau*. The Bureau is the operational secretariat of the Convention and is located in Gland, Switzerland. The meetings of the Ramsar Convention held to date include: Iran (1971), Italy (1980), France (1982), The Netherlands (1984), Canada (1987), Switzerland (1990), Japan (1993), and Australia (1996). The next meeting of the Conference of the Contracting Parties is scheduled to be held in Costa Rica in 1999. A *Standing Committee* is composed of representatives from regions throughout the World and oversees implementation of the policies and budget and management of programs by the Ramsar Bureau.

The Ramsar Bureau is responsible for the implementation of the programs and decisions taken by the Standing Committee and the meetings of the Conference of the Contracting Parties. The Bureau is an independent body which shares headquarters facilities with the World Conservation Union (IUCN) in Switzerland and is composed of a staff of experts and administrators. The Ramsar Bureau administers the *Small Grants Fund* which provides catalytic funding on an annual basis for projects under the Ramsar Wise Use Principles and assists new countries in entering the Convention.

What are Canada's Obligations under the Convention?

The Ramsar Convention operates on several levels. The Convention promotes cooperation among countries to promote wetland conservation recognizing that many wetland systems either cross or are affected by water systems shared between nations. It also recognizes that, in many cases, fauna dependent on wetland systems are of a migratory nature requiring international cooperation.

Hence, sound wetland management and international action are required to promote the establishment and maintenance of an international network of protected wetland areas ensuring the conservation of the functions and values of these systems. In addition to the general applications, including wetland conservation considerations in national land use planning, Canada and the other Contracting Parties to the Convention undertake to respect four main obligations. These are:

- Designation of at least one wetland for inclusion in the *List of Wetlands of International Importance*;
- Promotion of the wise use of wetlands within their nation particularly through the implementation of wetland conservation and management policies;
- Consultation with other Contracting Parties about implementing the obligations arising under the Convention particularly for those wetlands shared between nations; and
- Establishment of protected wetland areas throughout their nation.

The Wise Use Principles of the Convention

One of the tenets of the Convention was the establishment in 1990 of the *Ramsar Wise Use Principles* which complement global sustainable development goals. In industrialized and developing countries, wetlands are the scene of activities that are not always compatible with the balance of nature. The very existence of protected wetland sites, the widespread recognition of the value of wetlands, and public awareness of these systems has been greatly promoted by the existence and implementation of the Convention in Canada.

These Wise Use Principles call for Contracting Parties to:

- Establish and implement national wetland conservation policies;
- Undertake review and revision of legislation and governmental infrastructure to promote wetland conservation;
- Undertake wetland inventories and management planning for wetlands;
- Promote wetland research;
- Establish protected wetland reserves; and
- Promote public education and awareness of wetland values and conservation.

The List of Wetlands of International Importance

Wetlands are selected for the *List of Wetlands of International Importance* due to their international importance established on the basis of ecological, botanical, zoological, hydrological, fisheries and human use criteria. Sites can be nominated based on their representativeness of rare or unusual wetland types or of sites that are particularly good examples of wetland ecosystems.

The size of Ramsar sites varies significantly. In Canada's case, Ramsar sites range from 244 hectares to over six million hectares in size. Canadian Ramsar sites include many wetland types – from coastal salt marshes to freshwater riverine and island systems, inland peatland bogs and fens, prairie sloughs and marshes, temperate swamps and Arctic lowland ponds.

The Convention has established the *Ramsar Monitoring Procedure* for these sites. This is a mechanism to help Contracting Parties in taking rapid and effective action to identify and restore degraded wetlands on the sites listed under the Convention. The Procedure facilitates development of site restoration plans and funding of projects to this end. To date, no sites in Canada have been the subject of this monitoring procedure. However, there are sites in Canada where external factors such as water and air pollution and land use practices may have negative impacts in the future.

How many Ramsar Sites are there in Canada?

Canada has gone well beyond the minimum requirements of the Convention. As of May 1999, 36 Ramsar sites have been designated under the Ramsar Convention in Canada. These sites are found in all of Canada's provinces and territories and cover a surface area, in total, of over 13 million hectares of designated wetlands and associated uplands. Most of these sites are described in the publication *Wetlands for the World: Canada's Ramsar Sites*. Canada's 36 sites represent close to 20% of the wetland area designated world-wide under the Convention to date.

Procedures for the recognition and establishment of Canadian Ramsar sites are outlined in the report entitled *Nomination and Listing of Wetlands of International Importance in Canada. Procedures Manual.*

Canada was the first nation in the World to formalize wetland conservation policy at a national level through the adoption of *The Federal Policy on Wetland Conservation* in 1991. In addition, several of Canada's ten provinces are currently developing or implementing provincially-based wetland conservation and management policies which complement the federal policy initiative.

Where are Canada's Ramsar Sites?

Legend

Atlantic Canada:

1 Grand Codroy Estuary
2 Malpeque Bay
3 Chignecto
4 Musquodoboit Harbour Outer Estuary
5 Southern Bight, Minas Basin
6 Mary's Point
7 Shepody Bay
8 Tabusintac River Estuary and Lagoon

Central Canada:

9 Cap Tourmente
10 Baie de L'Isle-Verte
11 Lake St. Francis
12 Long Point
13 St. Clair
14 Point Pelee
15 Southern James Bay
16 Polar Bear Provincial Park
17 Mer Bleue
18 Minesing Swamp
19 Matchedash Bay
20 Lac St. Pierre

Western/Pacific Canada:

21 Delta Marsh
22 Oak Hammock Marsh
23 Last Mountain Lake
24 Quill Lakes
25 Peace-Athabasca Delta
26 Hay-Zama Lakes
27 Beaverhill Lake
28 Alaksen
29 Creston Valley

Northern Canada:

30 Whooping Crane Summer Range
31 Queen Maud Gulf
32 Rasmussen Lowlands
33 McConnell River
34 Dewey Soper
35 Polar Bear Pass
36 Old Crow Flats

Promoting International Cooperation and Partnerships

Contracting Parties to the Ramsar Convention recognize the need to cooperate in their activities and to promote compatible conservation and wise use of wetlands. Individual actions by nations are sometimes insufficient for the conservation and sustainable management of wetland resources.

There are many examples where concerted international and cooperative partnerships have proved to be valuable to the sound management of wetland resources and species. This certainly is the case in North America with the establishment of the *North American Waterfowl Management Plan* among Canada, the United States and Mexico. On a continental scale, the three nations cooperate in many other aspects of wetland conservation including the *Western Hemisphere Shorebird Reserve Network* and other actions undertaken in cooperation with non-government organizations. These organizations include Wetlands International, Ducks Unlimited Canada, the International Association of Fish and Wildlife Agencies, and Wildlife Habitat Canada. The Latin America Program of the Canadian Wildlife Service also promotes hemispheric wetland habitat initiatives.

How are Canadian Ramsar Sites Managed?

Canada's 36 Ramsar sites, located in all of our provinces and territories, are owned and managed by a range of agencies reflecting the jurisdictions responsible for wetland conservation in the nation. Some 78% of the area designated under the Convention in Canada lies on federal lands and is managed by federal agencies such as the Canadian Wildlife Service, Parks Canada, National Capital Commission and Indian and Northern Affairs Canada. An additional 20% of the Ramsar area designated to date in Canada lies on provincial lands and about one percent lies on privately-held lands. As of May 1999, 28 of Canada's 36 Ramsar sites have a management plan or program in place, under revision, being renewed or scheduled under legislative requirements.

Over 90% of Canada's total designated Ramsar area lies within national parks, national wildlife areas, migratory bird sanctuaries, and provincial parks and wildlife management areas. About 10% of Canada's Ramsar area lies on sites secured for conservation by non-government, native or other agencies. Further information on the management of Canadian Ramsar sites is available in the report entitled *Management of Canadian Ramsar Sites.*

The Canadian Ramsar Network

The Government of Canada has assigned the responsibility for overseeing the implementation of the Ramsar Convention to Environment Canada. Within this federal department, the lead agency with respect to the Convention is the Canadian Wildlife Service (CWS). The CWS represents the interests of the numerous federal, provincial, territorial, and non-government agencies involved in Ramsar site management and activities across the nation.

Coordination of Ramsar activities and communication with Canadian Ramsar site managers and interested agencies is undertaken through the *Canadian Ramsar Network*. This network has been established and supported by the Canadian Wildlife Service in cooperation with the Secretariat to the North American Wetlands Conservation Council (NAWCC) (Canada). Distribution of Ramsar publications and information reports as well as maintenance of a national mailing list of contacts is managed by the Secretariat of the NAWCC (Canada). Information on the Canadian Ramsar Network is available from:

Secretariat
North American Wetlands Conservation Council (Canada)
Suite 200, 1750 Courtwood Crescent
Ottawa, Ontario K2C 2B5

Additional Reading

The following reports on the Canadian Ramsar program are available from the Canadian Wildlife Service of Environment Canada (see address on page 20).

Gillespie, D. I., H. Boyd, and P. Logan. 1991. *Wetlands for the World: Canada's Ramsar Sites.* Canadian Wildlife Service, Environment Canada. Ottawa, Ontario. 40 p.

Government of Canada. 1994. *Nomination and Listing of Wetlands of International Importance in Canada. Procedures Manual.* Canadian Wildlife Service, Environment Canada. Ottawa, Ontario. 16 p.

Government of Canada. 1996. *1996 National Report for Canada. Sixth Meeting of the Conference of the Contracting Parties to the Ramsar Convention.* Canadian Wildlife Service, Environment Canada. Ottawa, Ontario. 8 p.

Rubec, C. D. A. 1994. *Management of Canadian Ramsar Sites.* Canadian Wildlife Service, Environment Canada and North American Wetlands Conservation Council (Canada). Ottawa, Ontario. 92 p.

Rubec, C. D. A. and M. Kerr-Upal. 1996. *Strategic Overview of the Canadian Ramsar Program.* Canadian Wildlife Service, Environment Canada and North American Wetlands Conservation Council (Canada). Ottawa, Ontario. 20 p.

For More Information

For more informatio
please contact:

Director
Wildlife Co
Canadian W
Environmet
Ottawa, On

See also these Web s

http://www.
http://www.
http://www.
http://www.
http://www.
http://www.
http://www.

on on the Ramsar Convention or Ramsar sites in Canada

onservation
Wildlife Service
ent Canada
ntario K1A 0H3

sites on the Ramsar Convention and Canadian wetlands:

.ramsar.org
.wetlands.ca
.ducks.ca
.wetland.sk.ca
.peatmoss.com
.sws.org/regional/canada
.fes.uwaterloo.ca/Research/Wetlands/

LE CANADA *et la* CONVENTION DE RAMSAR

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale

Édition 1999

Canada

Imprimé en 1995
Revision 1999
Ottawa (Ontario)

ISBN 0-662-80274-8
N° de cat. CW66-141/1995F

Cette brochure a été produite en collaboration avec :
- le Service canadien de la faune, Environnement Canada
- le Secrétariat, Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)

Photos : Service canadien de la faune, Environnement Canada

CHOIX ENVIRONNEMENTAL · ENVIRONMENTAL CHOICE ·
Plus de 50 p. 100 de papier recyclé dont 10 p. 100 de fibres post-consommation.
M. Marque déposée d'Environnement Canada

QU'EST-CE QUE LA CONVENTION DE RAMSAR?

LA *Convention relative aux zones humides d'importance internationale*, également connue sous le nom de *Convention de Ramsar*, a reçu le nom de la ville d'Iran dans laquelle le texte en a été adopté pour la première fois, en 1971, grâce à la collaboration de 18 États. Il s'agit d'un traité intergouvernemental prévoyant un cadre de collaboration internationale en vue de la conservation des habitats des terres humides de la Planète. En mai 1999, les Parties contractantes de la Convention comptaient 114 États-nations du monde entier. En outre, de nombreux États non contractants et organisations participent indirectement aux activités de la Convention.

Le Canada est devenu Partie contractante de la Convention de Ramsar en 1981. Les Parties contractantes ont reconnu que les terres humides revêtent une importance essentielle non seulement pour les processus hydrologiques et écologiques, mais aussi pour la faune et la flore abondantes qu'elles supportent et pour les activités anthropiques. La Convention vise principalement à enrayer la perte des terres humides et à en assurer la conservation ainsi qu'une utilisation rationnelle et durable pour les générations futures.

POURQUOI LES TERRES HUMIDES SONT-ELLES IMPORTANTES?

LES terres humides, qui couvrent à peu près quatre pour cent de la planète, sont exemples des écosystèmes les plus productifs du monde. Les avantages économiques qu'ils nous offrent sont énormes; qu'il s'agisse des ressources halieutiques, du maintien de la nappe phréatique pour l'exploitation agricole, de la production de matières ligneuses, des réserves d'eau et de l'atténuation des impacts naturels comme l'inondation des bassins versants et l'érosion des rives. On a estimé que les terres humides fournissent pour plus de dix millions de dollars en avantages à la population de notre pays. De plus, elles ont des fonctions et des valeurs écologiques; elles constituent des pièges pour les contaminants naturels, les métaux lourds et autres matières polluantes, elles contribuent à la purification de l'eau et fournissent des zones de chasse et de loisirs populaires partout dans le monde. Plus particulièrement, les terres humides offrent un habitat essentiel à de nombreuses espèces d'animaux et de plantes, d'innombrables espèces de mammifères, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, de poissons et de vertébrés, bien souvent, menacés de disparition.

Leur productivité dépend de leur fonction écologique propre. Toutefois, les terres humides figurent parmi les habitats les plus menacés du monde, surtout en raison des activités de drainage, de récupération des terres, de la pollution et de leur sur-utilisation à diverses fins.

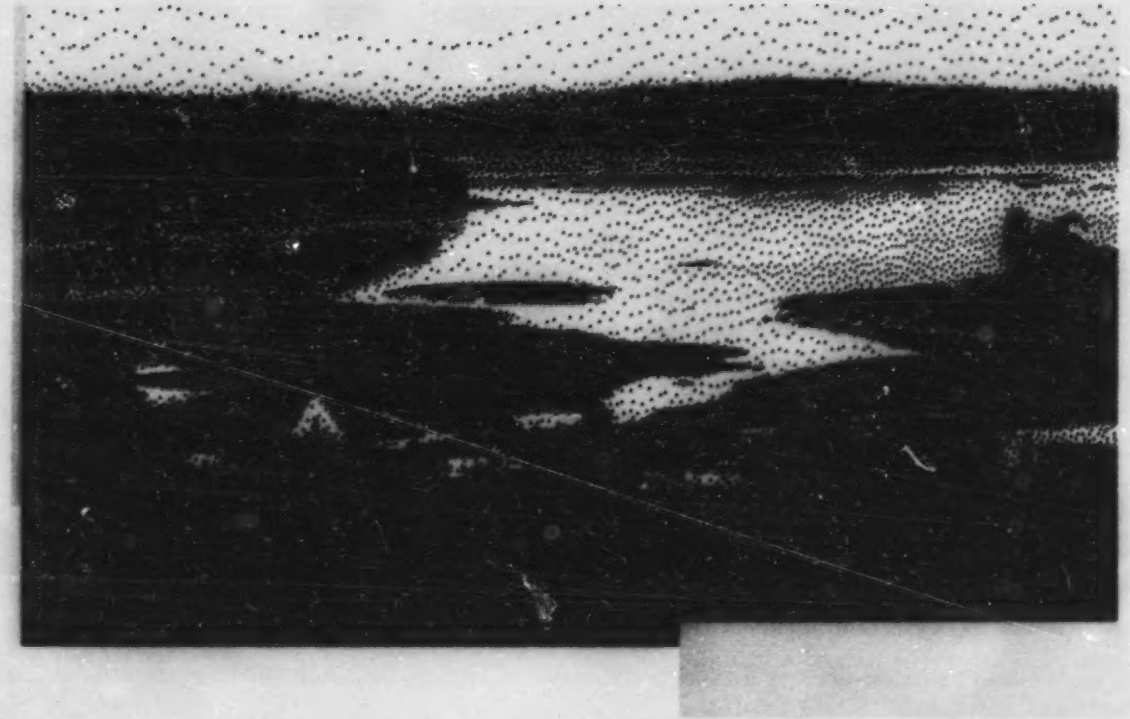

À quelles zones s'applique la Convention de Ramsar?

Au Canada, plusieurs organisations nationales et provinciales ont défini et utilisé le terme «terre humide», «terre marecageuse» ou «milieu humide» à la même sens que «zone humide». Les bords d'eau douce des lacs et des rivières, les marais, les marécages, les bourbiers et les tourbières de l'intérieur, les eaux marines des estuaires et l'estran du littoral océanique au Canada peuvent comprendre des terres humides. Les terres humides canadiennes répondent aux critères nationaux ou provinciaux reliés à la présence de sol et d'une flore adaptée aux terres humides ainsi que la présence d'eaux généralement limitées à une profondeur maximale de deux mètres.

La Convention de Ramsar adopte une plus large définition du terme «zone humide». Les «zones humides» sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. De plus, la Convention prévoit que les terres humides peuvent comprendre des zones des rives ou des côtes adjacentes à la terre humide, les eaux d'estuaires, et des îles ou des étendues d'eau marine d'une profondeur supérieure à six mètres à marée basse, entourées par la terre humide. La définition de la Convention couvre une grande variété d'écosystèmes de types divers, des rivières aux zones côtières et même aux récifs coralliens.

Comment la Convention est-elle appliquée?

La Convention est régie par la *Conférence des Parties contractantes*. Celle-ci se réunit tous les trois ans pour adopter un programme et un budget pour le prochain triennat, revoir la mise en oeuvre de la Convention et fixer les priorités quant aux activités du *Bureau de Ramsar*. Le Bureau est le secrétariat administratif de la Convention et est situé à Gland, en Suisse. À ce jour, des réunions de la Convention de Ramsar ont eu lieu en Iran (1971), en Italie (1980), en France (1982), aux Pays-Bas (1984), au Canada (1987), en Suisse (1990), au Japon (1993), et en Australie (1996). La prochaine réunion de la Conférence des Parties contractantes doit avoir lieu en Costa Rica, en 1999. Un *Comité permanent*, composé de représentants de diverses régions à travers le monde, dirige la mise en oeuvre des politiques et du budget, et des programmes de gestion par le Bureau de Ramsar.

Le Bureau de Ramsar est responsable de la mise en oeuvre des programmes et des décisions prises par le Comité permanent et lors des réunions de la Conférence des Parties contractantes. Le Bureau, constitué d'experts et d'administrateurs, est un organe indépendant qui partage son siège social avec l'Union mondiale pour la nature (UICN), en Suisse. Le Bureau de Ramsar administre le *Fonds de subventions petites* qui fournit des fonds pour le lancement de projets chaque année conformément aux principes d'utilisation rationnelle de Ramsar et fournit une assistance aux pays qui souhaitent adhérer à la Convention.

Quelles sont les obligations du Canada en vertu de la Convention?

La Convention de Ramsar agit à plusieurs niveaux. Elle favorise la collaboration entre les pays en vue de promouvoir la conservation des terres humides tout en reconnaissant que de nombreux réseaux de terres humides traversent des réseaux hydrographiques internationaux ou sont affectés par ceux-ci. Elle reconnaît également le fait que la faune qui dépend des réseaux de terres humides est, dans nombre de cas, une faune migratrice qui nécessite une collaboration internationale.

On doit donc pouvoir compter sur une saine gestion des terres humides ainsi que sur des mesures internationales pour promouvoir la création et le maintien d'un réseau international de terres humides protégées qui assurent la conservation des fonctions et des valeurs de ces réseaux. Le Canada et les autres Parties contractantes de la Convention, outre les applications générales, dont les considérations de conservation des terres humides dans la planification nationale de l'utilisation des terres, s'engagent à s'acquitter des quatre grandes obligations qui suivent :

- désigner au moins une zone humide pour qu'elle soit ajoutée à la *Liste des zones humides d'importance internationale*;
- promouvoir l'utilisation rationnelle des terres humides sur leur territoire par l'application des politiques de conservation et de gestion des terres humides;
- consulter les autres Parties contractantes sur la suite à donner aux obligations découlant de la Convention, particulièrement en ce qui concerne les terres humides communes à deux ou plusieurs États;
- établir des terres humides protégées à l'intérieur de leurs frontières.

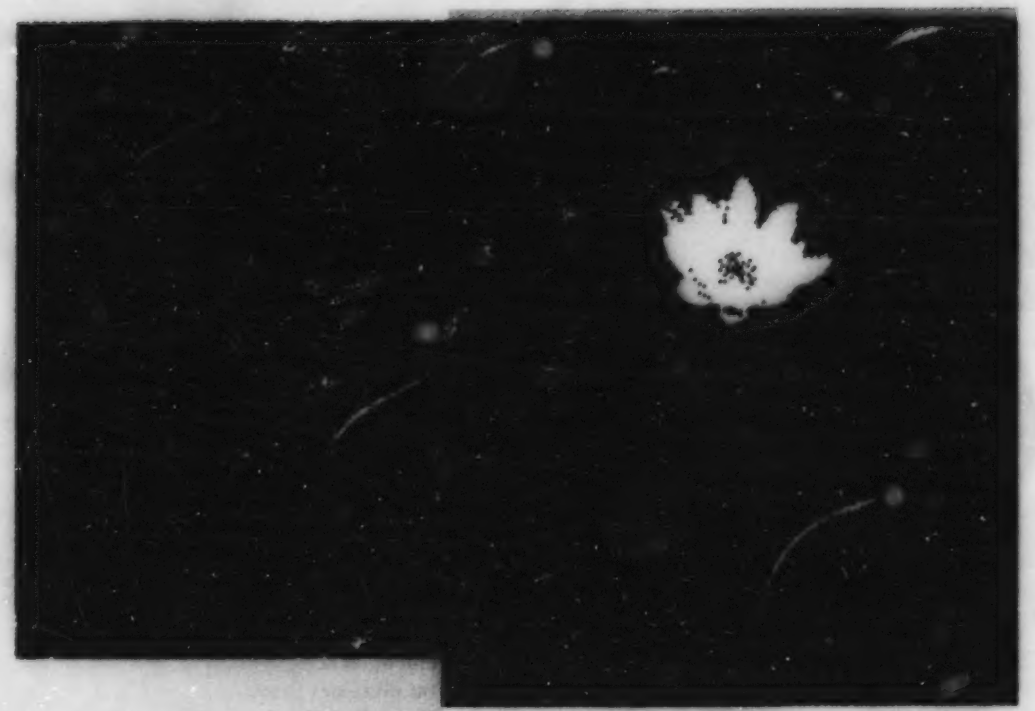

Les Principes d'utilisation rationnelle de la Convention

L'une des grandes orientations de la Convention a été l'établissement, en 1990, des *Principes d'utilisation rationnelle de Ramsar* qui viennent se greffer aux objectifs de développement global durable. Dans les pays industrialisés et en développement, les terres humides sont la scène d'activités qui ne sont pas toujours compatibles avec l'équilibre naturel. L'existence de la Convention et sa mise en oeuvre au Canada ont permis de grandement promouvoir l'existence même des terres humides protégées et la reconnaissance généralisée de leur valeur, ainsi que la sensibilisation du public aux réseaux de ce genre.

Conformément à ces Principes d'utilisation rationnelle de Ramsar, les Parties contractantes doivent :

- établir et appliquer des politiques nationales de conservation des terres humides;
- entreprendre l'examen et la révision de la législation et de l'infrastructure gouvernementale en vue de promouvoir la conservation des terres humides;
- répertorier les terres humides et en planifier la gestion;
- favoriser la recherche sur les terres humides;
- créer des réserves de terres humides protégées;
- promouvoir l'éducation du public et la sensibilisation aux valeurs et à la conservation des terres humides.

La Liste des zones humides d'importance internationale

Les terres humides devant être inscrites sur la *Liste des zones humides d'importance internationale* sont choisies en raison de leur importance internationale, d'après des critères liés à l'écologie, à la zoologie, à l'hydrologie, aux pêches et à l'utilisation par les humains. Les sites peuvent être choisis parce qu'ils représentent des types de terres humides rares ou inhabituelles ou parce qu'ils sont des exemples particulièrement appropriés des écosystèmes de terres humides.

La superficie des sites de Ramsar varie beaucoup. Au Canada, les sites occupent de 244 à plus de six millions d'hectares. Les sites canadiens comprennent de nombreux types de terres humides : marais salés côtiers, réseaux d'eau douce comportant des rivières et des îles, bogs et fens des tourbières de l'intérieur, bourbiers et marais de prairies, marécages tempérés et étangs des basses terres de l'Arctique.

La Convention a établi une *Procédure de contrôle de Ramsar* à l'égard de ces sites. Il s'agit d'un mécanisme destiné à aider les Parties contractantes à prendre des mesures rapides et efficaces pour déceler les terres humides détériorées sur les sites indiqués dans le cadre de la Convention et veiller à leur rétablissement. La procédure facilite la préparation de plans de rétablissement des sites ainsi que le financement des projets s'y rattachant. À ce jour, cette procédure de contrôle n'a été appliquée à aucun site canadien. Il existe, toutefois, au Canada des sites sur lesquels des facteurs comme la pollution de l'eau et de l'air ainsi que les pratiques d'utilisation des terres pourraient avoir des répercussions à l'avenir.

Quels sont les sites inclus dans la Convention, au Canada?

Le Canada satisfait de loin aux exigences minimales de la Convention. En mai 1999, 36 sites de Ramsar avaient été désignés au Canada en vertu de la Convention de Ramsar. Ces sites, situés dans toutes les provinces et tous les territoires, couvrent en tout plus de 13 millions d'hectares de terres humides désignées et de hautes terres. Ils sont pour la plupart décrits dans une publication intitulée *Des zones humides pour la Planète : sites de Ramsar du Canada*. Les 36 sites du Canada représentent près de 20 % de la superficie des terres humides désignées à ce jour, à travers le monde, en vertu de la Convention.

Les procédures en vue de la reconnaissance et de l'établissement des sites de Ramsar au Canada sont exposées dans le rapport intitulé *La désignation et l'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale situées au Canada. Directives.*

Le Canada a été le premier pays au monde à intégrer de manière formelle les objectifs de Ramsar dans une politique nationale de conservation des terres humides par l'adoption, en 1991, de *La Politique fédérale sur la conservation des terres humides*. De plus, plusieurs des dix provinces canadiennes ont commencé à élaborer ou à mettre en oeuvre des politiques provinciales de gestion et de conservation des terres humides qui viennent compléter la politique du gouvernement fédéral.

Où sont les sites de Ramsar du Canada?

Légende

Canada Atlantique :

1 Estuaire de la rivière Grand Codroy
2 Baie de Malpèque
3 Chignecto
4 Partie extérieure de l'estuaire de Musquodoboit Harbour
5 Baie sud du bassin Minas
6 Mary's Point
7 Baie de Shepody
8 Estuaire de la rivière et de la lagune de Tabusintac

Centre du Canada :

9 Cap Tourmente
10 Baie de L'Isle-Verte
11 Lac Saint-François
12 Long Point
13 Sainte-Claire
14 Pointe-Pelée
15 Partie sud de la baie James
16 Parc provincial Polar Bear
17 Mer Bleue
18 Marécage de Minesing
19 Baie de Matchedash
20 Lac St-Pierre

Ouest canadien et Pacifique :

21 Delta Marsh
22 Oak Hammock Marsh
23 Lac Last Mountain
24 Lacs Quill
25 Delta Peace-Athabasca
26 Lacs Hay-Zama
27 Lac Beaverhill
28 Alaksen
29 Vallée Creston

Nord canadien :

30 Aire d'été de la Grue blanche
31 Golfe de la Reine-Maud
32 Basses terres de Rasmussen
33 Rivière McConnell
34 Dewey Soper
35 Polar Bear Pass
36 Old Crow Flats

PROMOTION DE LA COOPÉRATION ET DES PARTENARIATS À L'ÉCHELON INTERNATIONAL

LES Parties contractantes de la Convention de Ramsar reconnaissent la nécessité de coopérer par leurs activités et par une conservation et une utilisation rationnelle des terres humides qui sont compatibles. Il arrive que les mesures prises individuellement par les États ne suffisent pas à assurer la conservation et la gestion durable des ressources des terres humides.

Il existe de nombreux exemples de partenariats de collaboration concertée à l'échelon international qui se sont révélés précieux à une saine gestion des ressources et des espèces des terres humides. Tel est certainement le cas de la création, en Amérique du Nord, du *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine*, entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. À l'échelle du continent, ces trois États collaborent entre eux pour de nombreux aspects de la conservation des terres humides, dont le *Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental* et d'autres initiatives entreprises conjointement avec des organisations non gouvernementales. Ces organisations incluent Wetlands International, Canards Illimités Canada, l'Association internationale des agences du poisson et de la faune sauvage et l'Habitat Faunique Canada. Le programme du Service canadien de la faune à l'intention de l'Amérique latine fait également la promotion des initiatives visant l'habitat des terres humides pour l'hémisphère.

De quelle manière les sites de Ramsar du Canada sont-ils gérés?

Les 36 sites de Ramsar du Canada, qui se retrouvent dans toutes les provinces et tous les territoires, sont détenus et gérés par une gamme d'organismes liés aux diverses compétences responsables de la conservation des terres humides de notre pays. À peu près 78 % de la superficie désignée en vertu de la Convention, au Canada, est située sur des terres fédérales et relève de la gestion d'organismes fédéraux comme le Service canadien de la faune, la Commission de la Capitale nationale, Parcs Canada et Affaires indiennes et du Nord canadien. Vingt pour cent de plus de la superficie de Ramsar désignée à ce jour au Canada occupent des terres provinciales, et environ un pour cent est située sur des terres privées. En mai 1999, 28 des 36 sites de Ramsar du Canada bénéficient d'un plan ou d'un programme de gestion existant, en cours de révision ou de renouvellement, ou prévu dans le cadre d'une loi ou d'un règlement quelconque.

Plus de 90 % de la superficie totale des sites de Ramsar désignés au Canada se trouve dans des parcs nationaux, des réserves nationales de faune, des refuges d'oiseaux migrateurs, et des zones de gestion de la faune et des parcs des gouvernements provinciaux. Quelque 10 % des sites de Ramsar du Canada occupent des emplacements réservés à la conservation par des organisations non gouvernementales, autochtones ou autres. Le rapport intitulé *Gestion des sites Ramsar au Canada* contient de plus amples renseignements sur la gestion de ces sites.

Le Réseau Canadien de Ramsar

Le Gouvernement du Canada a designé l'Environnement Canada pour la mise en œuvre de la Convention de Ramsar. Le Service canadien de la faune est la principale organisation qui s'occupe de l'application de la Convention de Ramsar au Canada. Il représente les nombreux intérêts fédéraux, provinciaux, territoriaux et non gouvernementaux qui s'occupent de la gestion et des activités des sites de Ramsar d'un océan à l'autre.

La coordination des activités de Ramsar et la communication avec les gestionnaires des sites de Ramsar au Canada ainsi qu'avec les organismes intéressés se fait par l'intermédiaire du *Réseau canadien de Ramsar*. Celui-ci a été créé et supporté par le Service canadien de la faune conjointement avec le Secrétariat du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (CNACTH) (Canada). Ce dernier assure la diffusion des publications et des rapports d'information de Ramsar, ainsi que la tenue d'une liste d'envoi nationale comptant inscriptions. On peut obtenir de l'information sur le Réseau canadien de Ramsar à l'adresse suivante :

Secrétariat
Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada)
1750, Courtwood Crescent, Suite 200
Ottawa (Ontario) K2C 2B5

Autres ouvrages

On peut se procurer un exemplaire des rapports qui suivent sur le programme de Ramsar du Canada auprès du Service canadien de la faune d'Environnement Canada (voir l'adresse à la page 20).

Gillespie, D.I., H. Boyd, et P. Logan. 1991. *Des zones humides pour la Planète : sites de Ramsar du Canada*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ontario). 40 p.

Gouvernement du Canada. 1994. *La désignation et l'inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale situées au Canada. Directives*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ontario). 16 p.

Gouvernement du Canada. 1996. *Rapport national du Canada de 1996. Sixième réunion de la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar*. Service canadien de la faune, Environnement Canada. Ottawa (Ontario). 10 p.

Rubec, C.D.A. 1994. *Gestion des sites Ramsar au Canada*. Service canadien de la faune, Environnement Canada et Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario). 95 p.

Rubec, C.D.A. et M. Kerr-Upal. 1996. *Aperçu stratégique du programme canadien Ramsar*. Service canadien de la faune, Environnement Canada et Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Ottawa (Ontario). 22 p.

POUR PLUS D'INFORMATION

POUR plus d'information sur la Convention de Ramsar ou sur les sites de Ramsar au Canada, prière de communiquer avec :

Directeur
Conservation de la faune
Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0H3

Pour l'information sur la Convention de Ramsar et des terres humides au Canada, voir aussi :

http://www.ramsar.org
http://www.wetlands.ca
http://www.ducks.ca
http://www.wetland.sk.ca
http://www.peatmoss.com
http://www.sws.org/regional/canada
http://www.fes.uwaterloo.ca/Research/Wetlands/